

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Vendredi 08 avril 2016* *à 20h30*

### **Séance du 08 avril 2016**

L'an deux mille seize, le huit du mois d'avril

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

**Date de convocation :** 24 mars 2016

**Date d'affichage :** 24 mars 2016

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 13

**Nombre de votants :** 15

**Présents** : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Daniel, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, PRIOX Sébastien, HOMET Céline, GAUTIER Patrick et BENOIST Béatrice.

**Absents excusés** : Mr BOIS Pierre donne pouvoir à Mr CHARLUTEAU Grégory  
Mme GASTOUT Sandrine donne pouvoir à Mme FOINARD Corine

Monsieur PRIOX Sébastien a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 18 mars 2016.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une question à l'ordre du jour concernant le maintien à taux réduit de l'indemnité du Maire suite à la loi du 31 mars 2015. Le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Elle sera traitée en premier.

Passage à l'ordre du jour.

### **INDEMNITÉ DU MAIRE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 fixe automatiquement les indemnités du maire au taux plafond sans délibération. Dans les Communes de plus de 1 000 habitants, afin de conserver son indemnité à un taux inférieur, une délibération doit être adoptée afin d'acter la volonté du maire de déroger à la loi. Les indemnités des adjoints restent inchangées par cette loi. Monsieur le Maire voulant conserver son indemnité inférieure au plafond votée lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2015 propose de délibérer pour cette dérogation à la loi.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'acter la volonté du Maire de déroger à la loi afin de conserver son indemnité réduite au taux de 37% de l'indice 1015, votée lors de la réunion du Conseil Municipal du 12 février 2015.

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE, AEP, ASSAINISSEMENT ET CCAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les comptes de gestion 2015 du budget Communal, AEP, Assainissement et CCAS dressé par Madame GAVANOU Gaëlle, Comptable au Trésor.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve les comptes de gestion 2015 de la Commune, AEP, Assainissement et CCAS par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

## **APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DE LA COMMUNE, AEP, ASSAINISSEMENT ET CCAS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2015 des Budgets Communal, AEP, Assainissement et CCAS.

Monsieur le Maire, Jean-Marie DYÉ, est sorti de la salle de réunion pour les votes des comptes administratifs 2015. Madame AUDIANNE Marie-Claude a été nommée Présidente de séance.

Après délibération le Conseil Municipal, approuve les comptes Administratifs 2015 des Budgets Communal, AEP, Assainissement et CCAS par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

## **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2015**

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget communal 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif, constate qu'il fait apparaître :

- *un excédent cumulé de fonctionnement de 311 843,33 €*
- *un déficit cumulé d'investissement de 9 373,56 €*
- *un solde négatif de reste à réaliser de 3 217,00 €*

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :
  - *au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (excédent d'investissement – reste à réaliser) : 12 590,56 €*
- le solde disponible, 299 252,77 € est affecté comme suit :
  - *affectation complémentaire en réserves (R 1068) : 0 €*
  - *affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R 002) 299 252,77 €*

Cette affectation a été votée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

## **AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET AEP 2015**

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget AEP 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif constate qu'il fait apparaître :

- *Un excédent cumulé d'exploitation de 223 112,38 €*
- *Un excédent cumulé d'investissement de 15 038,50 €*
- *Un solde négatif de reste à réaliser de 77 518,00 €*

Décide d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

- à titre obligatoire :
  - *au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (excédent d'investissement – reste à réaliser) : 62 479,50 €*
- le solde disponible, 160 623,88 € est affecté comme suit :
  - *affectation complémentaire en réserves (R1068) : 0 €*
  - *affectation de l'excédent reporté d'exploitation (R002) : 160 623,88 €*

Cette affectation a été votée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

## **AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015**

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget Assainissement 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif constate qu'il fait apparaître :

- ***Un excédent cumulé d'exploitation de 155 769,29 €***
- ***Un excédent cumulé d'investissement de 52 116,15 €***
- ***Un solde nul de reste à réaliser***

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- **le solde disponible, 155 769,29 € est affecté comme suit :**
  - ***affectation complémentaire en réserves (R 1068) : 0 €***
  - ***affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R 002) 155 769,29 €***

Cette affectation a été votée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

## **VOTE DES TAUX DES 3 TAXES POUR 2016 : TFB, TFNB, TH**

Vu les réunions finances préparant les budgets primitifs 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les taux d'imposition 2015 pour 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'impositions des 3 taxes directes locales pour 2016.

De ce fait, les taux votés pour 2016 restent ceux de 2015 à savoir :

- ⇒ ***TAXE D'HABITATION : 13,75 %***
- ⇒ ***TAXE FONCIER BATI : 21,25 %***
- ⇒ ***TAXE FONCIER NON BATI : 48,00 %***

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente succinctement au Conseil Municipal le contenu du budget primitif communal pour 2016 préparé en commissions finances en présence du Trésorier Payeur et présenté en commission finances élargie le 31 mars 2016.

Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2016 le budget primitif Communal 2016 a été soumis au vote.

Le budget primitif communal 2016 de la Commune est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 14 voix pour et 1 blanc, pour les sommes suivantes :

- **Section de fonctionnement :**
  - Dépenses : 1 188 636,77 €
  - Recettes : 1 188 636,77 €
- **Section d'investissement :**
  - Dépenses : 530 610,56 €
  - Recettes : 530 610,56 €

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF AEP 2016**

Monsieur le Maire présente succinctement au Conseil Municipal le contenu du budget primitif AEP 2016 préparé en commission finances, en présence du Trésorier Payeur et présenté en commission finances élargie le 31 mars 2016. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2016 le budget primitif AEP 2016 a été soumis au vote.

Le budget primitif AEP 2016 est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 14 voix pour et 1 blanc, pour les sommes suivantes :

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses : 230 308,88 €
  - Recettes : 230 308,88 €
- Section d'investissement :
  - Dépenses : 97 144,00 €
  - Recettes : 97 144,00 €

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016**

Monsieur le Maire présente succinctement au Conseil Municipal le contenu du budget primitif Assainissement 2016 préparé en commission finances, en présence du Trésorier Payeur et présenté en commission finances élargie le 31 mars 2016. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2016 le budget primitif Assainissement 2016 a été soumis au vote.

Le budget primitif Assainissement 2016 est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 15 voix pour, soit à l'unanimité, pour les sommes suivantes :

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses : 209 819,29 €
  - Recettes : 209 819,29 €
- Section d'investissement :
  - Dépenses : 81 827,15 €
  - Recettes : 81 827,15 €

### **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le Poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet de l'agent parti en retraite, vu la prévision, entre autres, de la perte de gestion des réseaux AEP et ASSAINISSEMENT dans les prochaines années, au profit des intercommunalités. Une personne pourra être prise en contrat au cas par cas, en cas de besoin pour la bonne gestion de l'entretien de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de supprimer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'embauche d'une personne au secrétariat de Mairie pour 2 jours par semaine, le lundi et le mercredi, en remplacement d'un agent en congés de maladie.

La séance est levée à 21h45

Le Maire,  
J.M DYÉ.